

Séance publique du 3 mars 2003

Délibération n° 2003-1052

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : **Aménagement de la voie nouvelle reliant l'avenue Jean Colomb au chemin de la Brosse -
Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le directeur de la voirie vient de communiquer au Conseil un dossier de consultation des entrepreneurs relatif aux travaux d'aménagement de la voie nouvelle reliant l'avenue Jean Colomb au chemin de la Brosse à Marcy l'Etoile.

Les objectifs de cet aménagement sont :

- l'amélioration des conditions d'accès des entreprises présentes dans la zone d'activités,
- la contribution au maillage du secteur en permettant l'évitement du centre de la commune par le trafic de transit,
- la préfiguration du contournement de Saint Genis les Ollières, entre Grézieu la Varenne et la RN 7 à Charbonnières les Bains.

Les travaux à réaliser consistent en :

- l'aménagement, sur une longueur de 1 000 mètres environ, d'une chaussée bidirectionnelle de 7 mètres de largeur et d'un giratoire au raccordement avec l'avenue Jean Colomb,
- la réalisation d'un trottoir en stabilisé de 3 mètres et d'accotements,
- le paysagement des points singuliers,
- la construction du réseau d'assainissement constitué de bassins de rétention enterrés et de fossés d'infiltration.

L'estimation globale de l'opération voie nouvelle à Marcy l'Etoile est de 1 700 000 € décomposée comme suit :

- 40 000 € pour la maîtrise d'œuvre payée en 2002,
- 200 000 € pour les acquisitions foncières,
- 1 460 000 € pour les travaux et annexes (plan de récolement, mission de coordination et de sécurité...)

Cette opération fait l'objet d'un détail estimatif de 1 460 000 € TTC et serait composée de quatre marchés selon le découpage suivant :

- marché n° 1 : travaux d'aménagement de la voie comprenant deux lots techniques :
 - . lot n° 1 : travaux de voirie,
 - . lot n° 2 : travaux d'assainissement.
- marché n° 2 : travaux de plantations,
- marché n° 3 : mission de coordination sécurité,
- marché n° 4 : implantation-plan de récolement ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Accepte les présents détail estimatif et dossier de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Décide que :

a) - les travaux du marché n° 1 : travaux d'aménagement de la voie seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

b) - les travaux de plantations, la mission coordination sécurité, les implantations et plan de récolement seront traités dans le cadre des marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la direction de la voirie et la direction des systèmes informatiques et des télécommunications,

c) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement,

b) - signer le marché et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

4° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale développement économique et emploi sur l'opération 0368, Marcy l'Etoile - voie nouvelle selon l'échéancier suivant : 1 200 000 € en 2003 et 260 000 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,